Ville de Genève
Conseil municipal

PR-1769

Proposition du Conseil administratif du 19 août 2026 en vue de l'approbation du budget 2027-2028 du Grand Théâtre de Genève.

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Exposé des motifs

Par cette proposition, le Conseil administratif vous transmet le budget de la saison 2027-2028 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG), conformément à l'article 10, alinéa 3 du statut révisé du Grand Théâtre de Genève (GTG).

Le budget 2027-2028 vise l'équilibre, avec un résultat de -14 456 francs pour un total de charges de 33 047 868 francs (budget 2026-2027: 31 560 658 francs) et un total de revenus de 33 033 413 francs (budget 2026-2027: 30 607 852 francs).

Le total des charges affiche une augmentation significative de 1 621 676 francs (+5%) par rapport au budget 2026-2027. Cette évolution s'explique essentiellement par le retour du GTG dans ses murs, la période de programmation au Bâtiment des Forces-Motrices (BFM) prenant fin au 30 juin 2027. En comparaison avec le budget de la dernière saison entièrement réalisée à la place de Neuve (2024-2025), les dépenses ne sont supérieures que de 1,1%. Compte tenu de la hausse incompressible des charges salariales liées notamment aux primes de fidélité ainsi que des augmentations structurelles (énergie, etc.), le GTG a dû consentir à d'importants efforts pour limiter l'augmentation des dépenses. Ils se traduisent par une baisse de prestations (sept productions lyriques au lieu de huit), par la suppression d'un poste de choriste et d'un poste à la direction du Ballet, et par la programmation d'une seule Late Night, contre trois habituellement prévues.

Les charges additionnelles liées à la mise en œuvre de la réforme des statuts sont estimées à 1 880 593 francs pour la saison 2027-2028. Ce montant comprend essentiellement des charges de personnel supplémentaire pour renforcer les équipes RH, ainsi que les revalorisations salariales et indemnités prévues dans le cadre de la réforme, avec effet au 1er janvier 2028, et quelques frais de gestion courante. Le financement de ces charges supplémentaires a été intégré sous la rubrique «subventions». Les modalités de financement restent toutefois à définir et les montants exacts devront être ajustés une fois arrêtés. De plus, le transfert futur des charges actuellement supportées par la Ville de Genève, principalement salariales et pour les locaux, n'est pas pris en compte pour les raisons suivantes:

– les budgets 2027 et 2028 de la Ville de Genève n'étant pas encore établis au moment de l'établissement du budget du GTG, aucune donnée chiffrée n'est disponible, rendant toute projection financière très approximative;

– certains coûts et recettes, aujourd'hui budgétisés par la Ville de Genève mais centralisés (et donc non imputés directement au GTG) seront à la charge de la Fondation. Ces charges n'ont à ce jour pas encore été précisément identifiées ni analysées.

Compte tenu de ces incertitudes et de l'importance des montants, ces éléments n'ont pas été intégrés au budget de la saison 2027-2028. Une révision budgétaire sera proposée dès que les conditions financières seront clarifiées, sachant que la date effective du transfert des charges de personnel de la Ville à la Fondation n'a pas encore été arrêtée mais est anticipée au 1er janvier 2028.

S'agissant des recettes, les objectifs de billetterie sont fixés à 7 602 042 francs, un niveau comparable à celui des recettes réalisées lors de la dernière saison entièrement jouée à la place de Neuve (2024-2025). Les recettes de coproduction, prévues à hauteur de 540 000 francs, sont en forte augmentation (+57%), avec la réalisation prévue de trois productions lyriques et d'une production de ballet en coproduction.

En matière de mécénat, l'objectif fixé par la nouvelle Direction générale est de maintenir un niveau réaliste, conforme à celui atteint ces dernières saisons, y compris durant la période de programmation hors les murs. Cet objectif est toutefois inférieur à celui de la saison 2026-2027, laquelle intégrait l'effet «première année» du nouveau directeur général. Le montant cible du mécénat est fixé à 7 793 707 francs.

Enfin les subventions sont en baisse de 491 000 francs par rapport au budget 2026-2027. Cette évolution intègre les réductions annoncées par la Ville et le Canton. Concernant les subventions cantonales, le GTG a retenu l'hypothèse d'une progression linéaire, avec une contribution de 800 000 francs en 2027 puis de 1 000 000 de francs en 2028, en vue d'une contribution cible de 1 200 000 francs à terme. Cette approche tient compte de l'objectif maintenu d'une entrée du canton dans la gouvernance du GTG, avec un cofinancement Ville/Canton, dans le respect des dispositions prévues par la loi pour la promotion de la culture et de la création artistique (LPCCA). Cette contribution cantonale est par ailleurs assortie, conformément au règlement d'application de la loi pour la promotion de la culture et de la création artistique (RPCCA), d'une affiliation LPP dès le premier franc, dont l'impact financier est estimé à environ 400 000 francs, réduisant d'autant l'apport net effectivement disponible pour le GTG.

Pour mémoire, la mise à disposition du bâtiment de la place de Neuve et d'autres locaux par la Ville sous forme de gratuité, d'une valeur de 4 millions de francs, le personnel municipal mis à disposition du GTG, estimé à 25,5 millions, ainsi que les prestations de l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) sont exclus du budget de la FGTG, conformément aux principes de présentation des comptes du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2).

Conclusion

L'article 10, alinéa 3 du statut révisé du GTG précise que le Conseil municipal examine et approuve le programme et le budget définitifs de chaque saison du GTG par voie de résolution.

En référence à cette disposition, le Conseil administratif vous invite à approuver le budget de la saison 2027-2028 du GTG en votant le projet de résolution suivant.

PROJET DE RÉSOLUTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif et conformément à l'article 10, alinéa 3 du statut du Grand Théâtre de Genève,

décide:

Article unique. – Le budget de la saison 2027-2028 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève est approuvé.

Annexe: Rapport de budget du Grand Théâtre de Genève, saison 2027-2028

Grand Théâtre
de Genève

RAPPORT DE BUDGET

SAISON 2027-2028

Grand Théâtre de Genève

Table des matières

1. Budget global 2027-2028 3

2. Recettes propres et subventions 5

2.1. Recettes indépendantes des productions 5

2.2. Billetterie 6

2.3. Mécénat et partenariat 7

3. Charges structurelles 8

3.1. Dépenses de gestion courante 8

3.2. Dépenses liées à la réforme des statuts 9

3.3. Budget des charges de personnel hors programmation artistique 10

4. Recettes et dépenses variables des productions artistiques 12

4.1. Programmation 12

4.2. Budget global des productions artistiques 12

4.2.1 Budget artistique 14

4.2.2 Budget technique 14

5. Budget Développement culturel et Dramaturgie 16

6. Budget Communication - Marketing - Presse 17

Annexe 1 – Budget détaillé 18

Grand Théâtre de Genève

1. Budget global 2027-2028

La préparation du budget de la saison 2027–2028 s'inscrit dans un contexte de restrictions financières, marqué par une diminution des subventions publiques. La baisse des contributions financières de la Ville et du Canton de Genève par rapport aux engagements annoncés, oblige le Grand Théâtre de Genève à réduire ses prestations, tout en s'efforçant d'assurer la continuité de ses missions artistiques, culturelles et pédagogiques.

Dans ce contexte, l'enjeu prioritaire de ce budget a consisté à préserver l'équilibre financier. Cet objectif a été atteint au prix d'arbitrages structurels portant à la fois sur la programmation artistique et sur les charges de fonctionnement. Ces choix ont été opérés de manière ciblée, en recherchant le meilleur équilibre possible entre maîtrise des coûts, maintien de la qualité artistique et accessibilité de l'offre au public.

La construction du budget repose ainsi sur une combinaison de mesures d'économie et de rationalisation : adaptation du volume et du format des productions, efforts soutenus sur les charges de gestion courante et de personnel, et mobilisation des recettes propres, notamment la billetterie, le mécénat et les partenariats. Cet exercice s'est avéré particulièrement complexe, les charges structurelles restant, pour l'essentiel, très importantes et incompressibles.

Le budget s'articule autour de trois volets distincts :

- **Les productions artistiques** : cette section inclut les dépenses liées à la création et à la présentation des productions, ainsi que les recettes associées (billetterie, coproductions et mécénat fléché artistique).
- **La gestion courante** : elle regroupe les frais de fonctionnement indépendants des productions (charges du personnel permanent de la Fondation, loyers, informatique, marketing). Les revenus hors productions proviennent principalement des subventions publiques, du mécénat et des partenariats institutionnels, ainsi que d'activités annexes, telles que la location de salles et la restauration.
- **La réforme des statuts** : cette catégorie comprend essentiellement des charges de personnel supplémentaire pour renforcer les équipes RH, ainsi que les revalorisations salariales et indemnités prévues dans le cadre de la réforme et quelques frais de gestion courante. Le financement de ces charges supplémentaires a été intégré sous la rubrique « subventions ».

Vue générale du budget 2027-2028

En CHF	Productions	Gestion courante	Réforme statuts	BUDGET 2027-2028	*BUDGET 2026-2027*	*Variation*	
Charges de personnel	**7'354'129**	**14'116'917**	**1'788'218**	**23'259'264**	***22'502'979***	*756'285*	*3%*
Productions	7'354'129			7'354'129	*6'967'314*	*386'815*	*6%*
Gestion courante		14'116'917		14'116'917	*13'747'448*	*369'469*	*3%*
Réforme statuts			1'788'218	1'788'218	*1'788'218*	*0*	*0%*
Autres dépenses	**4'486'945**	**7'089'877**	**92'375**	**11'669'198**	***10'903'807***	*865'390*	*8%*
Productions	4'486'945			4'486'945	*4'407'152*	*79'793*	*2%*
Gestion courante		7'089'877		7'089'877	*6'304'280*	*785'597*	*12.5%*
Réforme statuts			92'375	92'375	*92'375*	*0*	*0.0%*
DEPENSES	**11'841'074**	**21'206'794**	**1'880'593**	**34'928'461**	***33'306'786***	*1'621'675*	*5%*
Comparatif 2026-2027	*11'374'465*	*20'051'728*	*1'880'592*				
Billetterie	7'602'042	-		7'602'042	*5'693'170*	*1'908'871*	*34%*
Coproduction	540'000	-		540'000	*343'300*	*196'700*	*57%*
Autres recettes Artistique	811'644	-		811'644	*772'759*	*38'885*	*5%*
Subventions	120'000	14'533'820		14'653'820	*15'144'820*	*-491'000*	*-3%*
Réforme statuts			1'880'593	1'880'593	*1'880'593*	*0*	*0%*
Mécénat et partenariats	2'512'700	5'281'007		7'793'707	*8'520'635*	*-726'928*	*-9%*
Insertions publicitaires	145'133	-		145'133	*270'835*	*-125'702*	*-46%*
Autres recettes	-	1'487'067		1'487'067	*653'333*	*833'733*	*128%*
RECETTES	**11'731'519**	**21'301'894**	**1'880'593**	**34'914'006**	***33'279'445***	*1'634'561*	*5%*
Comparatif 2026-2027	*9'629'430*	*21'769'422*	*1'880'592*				
EXCEDENT / PERTE	**(109'555)**	**95'100**	**-**	**(14'456)**	**(27'341)**	***12'886***	
Comparatif 2026-2027	*(1'745'035)*	*1'717'694*	*-*				

Le budget pour la saison 2027-2028 présente un résultat de **CHF -14'456**. Faisant abstraction des charges liées à la réforme des statuts, estimées à CHF 1'880'593, les **dépenses globales** affichent une augmentation significative de CHF 1'621'676 (+5%) par rapport au budget 2026-2027. Cette évolution s'explique essentiellement par le retour du Grand Théâtre de Genève dans ses murs, la période de programmation au BFM prenant fin au 30 juin 2027. Il convient de rappeler que le budget de la saison 2026 - 2027 présentait une diminution de 5.7% des

Grand Théâtre
de Genève

dépenses par rapport à la saison 2025-2026. Cette baisse conduit en apparence à une augmentation des dépenses pour la saison 2027-2028. En comparaison avec le budget de la dernière saison entièrement réalisée au GTG (2024-2025), les dépenses ne sont supérieures que de 1.1%. Compte tenu de la hausse incompressible des charges salariales liées notamment aux primes de fidélité ainsi que des augmentations structurelles (énergie etc…), le GTG a dû consentir à d'importants efforts de maîtrise des coûts pour limiter l'augmentation des dépenses à 1%.

Les **charges de personnel (hors réforme des statuts)**, incluant le personnel fixe et temporaire, ainsi que les cachets des artistes et maîtres d'œuvre, s'élèvent à **CHF 21'471'047.** Le détail de ces charges figure au chapitres 3.3. À ce montant s'ajoutent les charges de personnel liées à la réforme des statuts, pour un total de **CHF 1'788'218,** portant ainsi la masse salariale globale à **CHF 23'259'264.**

Les **dépenses de productions**, hors charges de personnel, enregistrent une augmentation de 1.8% (CHF 79'793). À cette évolution s'ajoute la hausse des charges de personnel inscrites au budget de production, qui atteint 5.6% (CHF 386'815). Le retour dans les murs du Grand Théâtre, sur une scène bien plus grande que le BFM, implique des distributions plus importantes et des effectifs renforcés pour un certain type de répertoire – concernant le chœur et l'orchestre notamment –, bien que le nombre d'opéras soit réduit d'une production. Le détail de ces dépenses est présenté au chapitre 4.

Les **autres dépenses courantes** augmentent de 12.5% (CHF 785'597) par rapport à 2026-2027. Le retour au Grand Théâtre entraine en effet des coûts supplémentaires, notamment au niveau des frais d'entretien, de nettoyage et d'énergie. Ces coûts, lors de la période d'occupation du BFM étaient inclus dans les coûts de location pris en charge par la Ville de Genève.

S'agissant des **recettes**, les objectifs de **billetterie** sont fixés à CHF 7'602'042 (cf chapitre 2.2), un niveau comparable à celui des recettes effectivement réalisées lors de la dernière saison entièrement jouée au GTG (2024 - 2025). Les **recettes de coproduction,** prévues à hauteur de CHF 540'000, sont en forte augmentation (+57%), avec la réalisation prévue de trois productions lyriques et d'une production de ballet en coproduction. La structure et la répartition de ces recettes sont développées au chapitre 2 (recettes propres) et au chapitre 4.2 (budget artistique).

Les **autres recettes artistiques** sont estimées à CHF 811'644. Elles comprennent notamment un montant de CHF 700'000 généré par les tournées du ballet (pour CHF 700'500 de charges afférentes) ainsi que des recettes annexes liées aux spectacles, telles que les ventes de programmes ou les revenus des vestiaires.

En matière de **mécénat**, l'objectif fixé par la nouvelle Direction générale est de maintenir un niveau réaliste, conforme à celui atteint ces dernières saisons, y compris durant la période de programmation hors les murs. Cet objectif est toutefois inférieur à celui de la saison 2026-2027, laquelle intégrait l'effet « première année » du nouveau directeur général. Le montant cible du mécénat est fixé à CHF 7'793'707(cf chapitre 2.3).

Les **autres recettes**, pour un montant total de CHF 1'487'067, proviennent principalement des revenus générés par la cafétéria du personnel et la reprise des bars d'entracte au retour dans les murs (CHF 910'000), de la location des salles du GTG, des indemnités pour pertes de gain en cas de maladie, ainsi que des recettes provenant d'insertions publicitaires.

Enfin les **subventions** courantes sont en baisse de CHF 491'000 par rapport au budget 2026-2027. Cette évolution intègre les réductions annoncées par la Ville de Genève et le Canton. En outre, une subvention dédiée à la réforme des statuts, a été intégrée afin de couvrir les coûts y afférents, pour un montant de CHF 1'880'593. (cf chapitre 2).

Grand Théâtre de Genève

2. Recettes propres et subventions

Le budget des recettes se compose de la manière suivante :

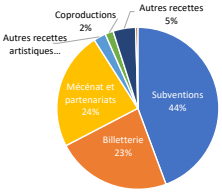

- **Subventions** de la Ville de Genève : CHF 11'133'820
- **Subventions** de l'Association des Communes Genevoises : CHF 2'500'000
- **Subventions** du Canton de Genève **:** CHF 900'000
- **Subvention** pour le financement de la réforme des statuts : CHF 3'190'109
- **Participation du DIP** : CHF 120'000
- Recettes de **billetterie** : CHF 7'602'042
- Produits du **mécénat et partenariat** : CHF 7'793'707

Conformément aux principes de présentation des comptes selon le modèle MCH2, seules les subventions monétaires sont comptabilisées au compte de résultats et, par analogie, au budget. Sont en revanche exclues du budget de la Fondation du Grand Théâtre de Genève les prestations en nature, notamment la mise à disposition du bâtiment de la Place de Neuve et d'autres locaux par la Ville de Genève sous forme de gratuité (valeur estimée à CHF 4 millions), le personnel municipal mis à disposition du GTG (valeur estimée à CHF 25.5 millions), ainsi que les prestations fournies par l'Orchestre de la Suisse romande.

À l'automne 2025, la Ville de Genève a annoncé une réduction de 2% de ses subventions. Par ailleurs, le Canton de Genève, qui avait initialement communiqué une subvention de CHF 1'200'000 à partir de 2026, a revu ses objectifs à la baisse dans le cadre de la révision du budget cantonal 2026, intervenue à la suite du rejet du premier projet de budget et des mesures d'assainissement qui en ont découlé, avec une contribution désormais annoncée à hauteur de CHF 600'000 pour l'année civile 2026. Pour les années 2027 et 2028, le GTG a retenu, par prudence, l'hypothèse d'une progression linéaire de la participation cantonale, avec une contribution de CHF 800'000 en 2027 puis de CHF 1'000'000 en 2028, en vue d'une contribution cible de CHF 1'200'000 à terme. Cette approche tient compte du fait que l'objectif d'une entrée du Canton dans la gouvernance du GTG avec un co-financement Ville/Canton demeure tel que prévu, dans le respect des dispositions prévues par la Loi pour la promotion de la culture et de la création artistique (LPCCA). Il convient par ailleurs de relever que cette subvention est assortie, conformément du Règlement d'application de la LPCCA (RPCCA), d'une affiliation LPP dès le premier franc, dont l'impact financier a été estimé à environ CHF 400'000 (voir chapitre 3.3). En définitive, l'apport net du Canton demeure donc sensiblement inférieur au montant qui avait été initialement prévu. Ces diminutions de subventions ont un impact significatif sur l'équilibre budgétaire du Grand Théâtre de Genève et se traduisent par une baisse de prestations, notamment avec une réduction du nombre de productions lyriques (sept opéras au lieu de huit lors des saisons précédentes), la diminution d'un poste de choriste ainsi que d'un poste à la direction du Ballet, et la programmation d'une seule Late Night, contre trois habituellement prévues.

2.1. Recettes indépendantes des productions

Les recettes non affectées aux productions concernent :

En CHF	BUDGET 2027-2028	BUDGET 2026-2027	*Variation*	*Variation %*
Subventions	14'533'820	15'024'820	*(491'000)*	*-3.3%*
Mécénat (institution) et partenariat	5'281'007	6'007'935	*(726'928)*	*-12.1%*
Location des salles et refacturations	250'000	-	*250'000*	
Restauration	910'000	283'333	*626'667*	*221.2%*
Autres recettes	327'067	453'334	*(126'267)*	*-27.9%*
TOTAL	**21'301'894**	**21'769'422**	*(467'528)*	*-2.1%*

S'agissant des soutiens publics, les diminutions annoncées par la Ville de Genève et le Canton de Genève ont été intégrées au présent budget. Ces ajustements, dont les impacts sur l'offre artistique ont été exposés au chapitre 2, contribuent à une tension accrue sur l'équilibre financier du Grand Théâtre de Genève.

Grand Théâtre de Genève

Le mécénat à caractère institutionnel est estimé à CHF 5'281'007. À ce montant s'ajoutent des soutiens affectés aux spectacles, pour un total de CHF 2'512'700. La répartition entre productions et projets institutionnels demeure indicative à ce stade, certaines affectations pouvant évoluer lors de la mise en œuvre de la saison.

Le retour du GTG dans ses murs permet à nouveau la mise à disposition des salles et des foyers pour des activités de location. Les revenus liés à la **location des salles et refacturations** sont budgétés à hauteur de CHF 250'000 pour la saison 2027-2028.

La reprise en gestion directe des bars d'entracte et de la cafétéria du personnel entraine une augmentation significative des recettes issues de la **restauration**, lesquelles atteignent CHF 910'000. Cette évolution est à mettre en parallèle avec l'augmentation correspondante des charges de restauration (cf chap. 3.1), l'effet sur le résultat global du GTG demeurant ainsi neutre.

Les **autres recettes** enregistrent une diminution de CHF 126'267 par rapport à la saison précédente. Elles sont principalement constituées des indemnités journalières versées par l'assurance pertes de gain en cas de maladie, ainsi que des revenus d'insertions publicitaires non directement imputables aux productions. Les estimations budgétaires ont été établies de manière prudente, en particulier s'agissant des indemnités d'assurance. Les autres postes sont globalement stables et ne nécessitent pas de commentaire particulier.

2.2. Billetterie

Malgré la baisse du nombre de productions d'opéras, le nombre de représentations prévues pour la saison 2027-2028 est comparable à celui de la saison précédente (voir chapitre 4.1), avec un total de 88 levers de rideau. La programmation se déroulera dans la salle du GTG, dont la capacité est supérieure de 50% à celle du BFM (1'512 places au GTG contre 985 places au BFM). Dans ce contexte, les taux de remplissage ont été estimés de manière prudente en tenant compte du nombre de représentations par production ainsi que de la notoriété des œuvres présentées. Pour l'opéra, le taux de remplissage moyen est estimé à 79 %. S'agissant du ballet, les prévisions, fixées à 90 %, reflètent les niveaux élevés constatés lors des dernières saisons au GTG.

Les tarifs moyens de l'opéra ont été revus à la hausse par rapport à ceux (exceptionnellement bas) de la saison programmée au BFM, our s'établir à CHF 110. À titre de comparaison, le prix moyen budgété des billets d'opéra s'élevait à CHF 92 lors de la saison 2026-2027 au BFM et à CHF 125 lors de la saison 2024-2025 au Grand Théâtre. Pour le ballet, les prix moyens restent inchangés, soit CHF 69 pour les représentations au GTG et CHF 49 pour celles données au BFM.

Compte tenu de l'adaptation des prix moyens, des objectifs de taux de remplissage et surtout de la capacité nettement plus élevée de la salle du Grand Théâtre, les recettes de billetterie progressent de 34% par rapport à la saison 2026-2027, soit une augmentation de CHF 1'908'871. Cette évolution reflète principalement le retour dans les murs, combiné à une politique tarifaire revue. Par ailleurs, les recettes de billetterie budgétées pour la saison 2027-2028, à hauteur de CHF 7'602'042, s'inscrivent dans la continuité des recettes effectivement réalisées lors de la dernière saison entièrement jouée au Grand Théâtre (2024-2025), qui s'élevaient à CHF 7'595'110. L'écart entre ces deux saisons est très limité (CHF 6'932, soit +0.09%), confirmant le caractère réaliste et prudent des hypothèses retenues.

Les recettes de billetterie de **CHF 7'602'042** se répartissent ainsi :

En CHF	BUDGET 2027-2028	BUDGET 2026-2027	*Variation*	*Variation %*
Opéras	5'955'428	4'511'587	*1'443'841*	*32.0%*
Ballets	1'260'403	734'431	*525'972*	*71.6%*
Récitals	283'046	230'490	*52'556*	*22.8%*
Concerts	23'814	-	*23'814*	
Dévelop. culturel et dramaturgie	79'350	216'663	*(137'313)*	*-63.4%*
TOTAL	**7'602'042**	**5'693'170**	*1'908'871*	*33.5%*

Grand Théâtre de Genève

	Taux de remplissage moyen	Nbe représentations
Opéras	79%	44
Ballets	90%	21
Récitals	60%	6

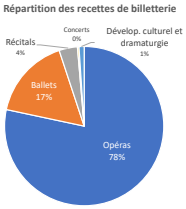

2.3. Mécénat et partenariat

Le mécénat et les partenariats constituent un pilier essentiel du financement du Grand Théâtre de Genève et contribuent de manière significative tant au soutien des projets artistiques qu'au développement de projets institutionnels.

Ces contributions permettent le financement de projets ambitieux - qu'il s'agisse de productions artistiques ou d'initiatives institutionnelles - et participent au renforcement de l'identité artistique du GTG, dans l'objectif d'offrir au public des spectacles d'un haut niveau d'exigence. Pour la saison 2027-2028, l'objectif de mécénat est fixé à **CHF 7'793'707**. Ce montant est en diminution par rapport à la saison précédente (CHF 8'520'635 en 2026-2027), laquelle intégrait un versement ponctuel lié à l'entrée en fonction du nouveau directeur général. Ce soutien exceptionnel ne devrait vraisemblablement pas être reconduit.

Au moment de l'établissement du budget (mai 2026), la structure de cet objectif de recettes se présente comme suit :

- 47% du montant visé est assuré de manière pérenne par des fondations et mécènes engagés de longue date auprès de l'institution ;
- 37% concernent des soutiens de mécènes des saisons précédentes pour lesquels des démarches de renouvellement sont en cours, sans engagement ferme à ce stade ;
- 16% restent à pourvoir par l'acquisition de nouveaux partenaires.

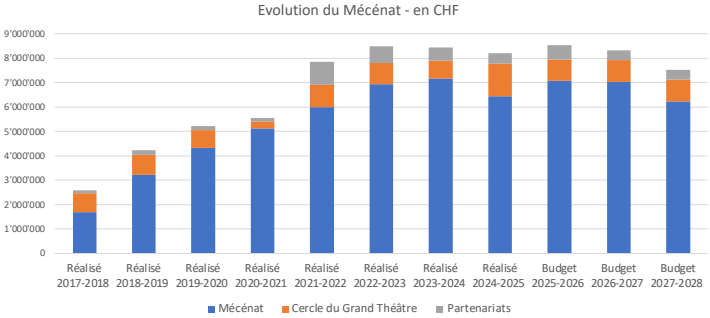

Grand Théâtre de Genève

3. Charges structurelles

3.1. Dépenses de gestion courante

Les dépenses de gestion courante regroupent l'ensemble des charges fixes et variables qui ne sont pas directement imputables aux productions artistiques.

Elles se décomposent comme suit :

En CHF	BUDGET 2027-2028	BUDGET 2026-2027	Budget 2025-2026	Réalisé 2024-2025	*Variation Budget 27-28 / 26-27*	
Charges de personnel	14'116'918	13'747'448	14'279'035	13'429'932	*369'470*	*2.7%*
Locations immobilières et stockage	1'366'400	1'341'400	1'191'400	1'170'773	*25'000*	*1.9%*
Entretien des immeubles par des tiers	550'000	300'000	464'412	581'099	*250'000*	*83.3%*
Energie	530'000	450'000	440'000	484'122	*80'000*	*17.8%*
Achat de matériel et entretien	920'000	920'000	825'000	871'662	-	*0.0%*
Communication - Presse	1'132'007	1'039'700	1'122'390	1'206'027	*92'307*	*8.9%*
IT	775'970	690'442	670'957	796'025	*85'528*	*12.4%*
Frais de représentation	130'000	105'000	95'000	139'897	*25'000*	*23.8%*
Restauration	730'000	278'238	257'000	500'518	*451'762*	*162.4%*
Honoraires et prestations	660'000	816'000	947'120	746'429	*(156'000)*	*-19.1%*
Frais divers de fonctionnement	85'500	83'500	91'500	63'734	*2'000*	*2.4%*
Amortissements	210'000	280'000	250'000	605'408	*(70'000)*	*-25.0%*
Total des dépenses de gestion courante	**21'206'795**	**20'051'728**	**20'633'814**	**20'595'626**	*1'155'067*	*5.8%*

Les **charges de personnel**, s'élèvent à CHF 14'116'918. Elles comprennent les salaires du personnel permanent de la Fondation du Grand Théâtre, incluant la direction, la communication, le chœur, le ballet, la régie et le personnel d'accueil. Les écarts observés par rapport au budget de la saison précédente sont analysés de manière détaillée au chapitre 3.3.

Les dépenses liées aux **locations immobilières et au stockage** demeurent globalement stables. Un nouveau bail a été conclu pour un local destiné au stockage des accessoires ; les coûts supplémentaires qui en résultent sont toutefois compensés par la réduction du nombre de containers de stockage et par la résiliation d'un bail aux Ports Francs. L'augmentation constatée entre les coûts réalisés de la saison 2024-2025 et le budget s'expliquent par la location d'un nouveau lieu de stockage pour les costumes, à la charge de la FGTG, suite au démontage des mezzanines des ateliers de Michel Simon imposé par le Service du feu.

L'entretien des immeubles par des tiers présente une augmentation significative de 83.3% directement liée au retour du GTG dans le bâtiment de la Place De Neuve. Durant la période des travaux, les prestations de nettoyage au GTG avaient été réduites, tandis que l'entretien du BFM était intégré aux frais de location pris en charge par la Ville de Genève.

Les coûts de l'**énergie** ont suivi une évolution similaire : le départ du GTG avait permis de limiter les coûts énergétiques propres à l'institution, les frais liés à l'occupation du BFM étant également pris en charge par la Ville de Genève. Le montant budgété de CHF 530'000 intègre les coûts supplémentaires liés au raccordement des ateliers Michel-Simon au réseau de chauffage à distance (CHF 50'000) ainsi qu'une augmentation conjoncturelle des coûts de l'énergie. Depuis 2021, ces coûts, auparavant pris en charge par la Ville de Genève, sont facturés directement au GTG. En compensation, la Ville de Genève a augmenté sa subvention de CHF 425'100, puis de CHF 42'000 dès 2025, pour un total de CHF 467'500. Ce montant ne couvrant pas l'ensemble des dépenses en énergie, un solde de CHF 62'500 reste à la charge du GTG.

Il convient de relever que **les charges de personnel, de location, d'entretien, et d'énergie représentent à elles seules près de 80% des charges de fonctionnement du GTG (79%). Ces postes de dépense peuvent être considérés comme quasi fixes**, leur variabilité demeurant limitée en dehors de circonstances exceptionnelles.

Les **achats de matériel et de marchandises** sont maintenus à CHF 920'000, soit un montant identique à celui du budget 2026-2027. Dans un contexte de renchérissement des matières premières et de hausse des coûts logistiques, cette stabilité nominale implique une diminution réelle du pouvoir d'achat du budget, nécessitant une gestion particulièrement rigoureuse et des économies ciblées.

Grand Théâtre de Genève

Les dépenses du pôle **Communication – Marketing – Presse** progressent de CHF 92'307 (+8.9%). Les coûts liés aux différents partenariats avec la presse sont désormais intégrés dans cette rubrique pour un montant de CHF 276'007, bien qu'ils soient intégralement compensés par des recettes équivalentes comptabilisées sous mécénat et partenariat (cf ch. 2.3). Hors partenariats, les dépenses de ce poste diminuent de CHF 183'700 (-18%). Les coûts spécifiques liés au changement d'identité visuelle lors de la saison 2026-2027 n'ont pas été reconduits et des économies substantielles ont pu être dégagées sur le GTGMag grâce à l'internalisation des tâches de rédaction.

L'augmentation des **dépenses d'informatique** (**IT**) observée depuis la saison 2024-2025 s'explique par le recours généralisé à des solutions sous licence. Ces outils, de plus en plus complexes, génèrent également des coûts accrus de maintenance, laquelle ne peut être assurée en interne compte tenu de la taille réduite de l'équipe informatique. Bien qu'en hausse par rapport au budget 2026-2027, le montant inscrit témoigne néanmoins d'un effort soutenu de maîtrise des coûts, restant inférieur aux dépenses réelles de la saison 2024-2025.

Les **frais de représentation** sont portés à CHF 130'000 afin de refléter plus fidèlement les niveaux de dépenses constatés historiquement, tout en intégrant un effort d'économies de 7% par rapport à la saison 2024-2025.

Le budget **Restauration** intègre désormais l'ensemble des coûts liés à la reprise des activités des bars d'entracte et de la cafétéria du personnel. Lors des saisons précédentes, seuls les frais relatifs aux pots de première/dernière ainsi qu'aux brunchs étaient budgétés. Les coûts du personnel engagé pour les bars d'entracte sont inclus dans les charges de personnel (gestion courante). Les charges supplémentaires générées par cette reprise sont compensées par des recettes équivalentes (cf ch. 2.1), l'activité de restauration étant quasiment neutre en termes de résultat net.

Les **honoraires et prestations** externes reculent de CHF 156'000 par rapport au budget 2026-2027. Cette évolution reflète la diminution des honoraires exceptionnels liés à la réforme des statuts, qui a nécessité ces dernières saisons un accompagnement juridique et spécialisé accru. La réforme entrant en vigueur au 1er janvier 2028, les coûts préparatoires associés sont appelés à diminuer.

Enfin, le budget des **frais divers de fonctionnement** demeure stable. Les **amortissements**, quant à eux, sont en diminution, en raison de l'impact positif des amortissements complémentaires comptabilisés à la fin de la saison 2024-2025 et de la limitation des investissements durant les travaux de rénovation de la machinerie.

3.2. Dépenses liées à la réforme des statuts

Dans le cadre de la réforme des statuts, la Fondation du Grand Théâtre se prépare à accueillir près de 200 collaborateurs-trices, actuellement employé.es par la Ville de Genève. Cette réforme, qui vise à instaurer un statut d'employeur unique, devrait entrer en vigueur dès le 1er janvier 2028. Elle engendrera un surcoût lié aux nouvelles dispositions statutaires en matière de conditions d'emploi (revalorisations salariales, versement d'indemnités, etc.), ainsi qu'au renforcement des équipes de support. Dans un second temps, elle entraînera également le transfert au budget du GTG des charges actuellement prises en charge par la Ville de Genève.

Les surcoûts liés à la réforme incluent notamment :

- Revalorisation salariale et indemnités en cours de négociation
- Création de nouveaux postes (6,1 ETP) pour renforcer la structure, notamment au sein de l'équipe RH, du service informatique et des compétences juridiques.
- Souscription à une assurance perte de gain maladie, inexistante à la Ville de Genève, ajustée en fonction de l'augmentation de la masse salariale.
- Renforcement de l'infrastructure IT et des services d'audit.

Ces coûts, estimés à CHF 1'880'592, sont intégrés au budget du GTG.

Grand Théâtre de Genève

Coûts réforme statuts	BUDGET 2027-2028	*BUDGET 2026-2027*
Coûts RH	**1'788'217**	**1'788'217**
Nouveaux Postes (RH - IT - Juridique - tech. scène : 6.1ETP)	822'562	822'562
Revalorisation salaires	442'500	442'500
Indemnités	291'270	291'270
Assurance APG	112'500	112'500
Divers et imprévus	119'385	119'385
Coûts charges courantes (IT - audit)	**92'375**	**92'375**
	1'880'592	**1'880'592**

L'impact de la réforme repose sur une évaluation effectuée avant l'ouverture des négociations. Ce montant devra donc être ajusté en fonction de l'issue de ces dernières. En parallèle, un montant équivalent a été intégré au budget en recettes afin de financer les coûts de la réforme. Cette contribution est provisoirement intégrée sous la rubrique « subventions », et les modalités qui s'y rapportent restent à définir. L'opération demeure ainsi neutre, même si les montants exacts sont appelés à évoluer.

Avec le transfert effectif des collaborateurs-trices sous l'égide de la Fondation, la masse salariale qui sera reprise par la FGTG, comme employeur unique, sera significativement augmentée. À titre indicatif, selon le budget 2025 de la Ville de Genève, les charges de personnel liées au GTG s'élevaient à CHF 25.5 millions.

Cependant, le transfert de ces charges - principalement salariales - n'a pas été intégré au budget pour les raisons suivantes :

- Les budget 2027 et 2028 de la Ville de Genève n'étant pas encore établis au moment de l'établissement du présent budget, aucune donnée chiffrée n'est disponible, rendant toute projection financière très approximative.
- Certains coûts, aujourd'hui supportés par la Ville de Genève mais centralisés (et donc non imputés directement au GTG) seront à la charge de la Fondation. Ces charges n'ont à ce jour pas encore été précisément identifiées ni analysées.

Compte tenu de ces incertitudes et de l'importance des montants, ces éléments n'ont pas été intégrés au budget de la saison 2027-2028. Une révision budgétaire sera proposée dès que les conditions financières seront clarifiées, sachant que la date effective du transfert des charges de personnel de la Ville de Genève n'a pas encore été arrêtée.

3.3. Budget des charges de personnel hors programmation artistique

Le budget global des charges de personnel hors programmation artistique, incluant les cotisations sociales, indemnités et autres frais annexes s'élève à **CHF 14'116'918** pour la saison 2027-2028. Il est en augmentation de 2.7% par rapport à la saison précédente (CHF 13'747'448 en 2026-2027).

À périmètre comparable, et abstraction faite de l'affiliation du personnel temporaire à la LPP dès le premier franc (impact estimé à CHF 400'000), la masse salariale totale de la saison 2027-2028 est globalement identique à celle de la saison 2026-2027. Les baisses constatées — notamment la suppression d'un poste au chœur dans le cadre des mesures visant le retour à l'équilibre, ainsi que la réduction du budget de structure du ballet — sont absorbées par le rétablissement de l'effectif complet du personnel de salle avec le retour au Grand Théâtre, ainsi que par des reclassements comptables du budget du personnel temporaire vers des postes fixes.

Grand Théâtre de Genève

Les charges de personnel hors production se répartissent comme suit :

En CHF	BUDGET 2027-2028	BUDGET 2026-2027	*Variation*	*Variation %*
Direction - Administration	1'206'316	1'202'736	*3'580*	*0.3%*
Prod. artistique - dramaturgie (Fixes)	1'804'695	1'536'344	*268'351*	*17.5%*
Prod. artistique - dramaturgie (Tempo.)	-	252'418	*(252'418)*	*-100.0%*
Jeune Ensemble	222'731	224'019	*(1'288)*	*-0.6%*
Chœur et régie du chœur	4'925'460	5'024'353	*(98'893)*	*-2.0%*
Ballet et régie du ballet (Fixes)	3'291'378	3'458'437	*(167'059)*	*-4.8%*
Ballet et régie du ballet (Temporaires)	258'509	313'890	*(55'381)*	*-17.6%*
Communication	932'304	921'261	*11'043*	*1.2%*
Personnel de salle	412'765	222'036	*190'729*	*85.9%*
Personnel restauration	157'000	2'000	*155'000*	*7750.0%*
Temporaires	248'076	299'954	*(51'878)*	*-17.3%*
Elargissement LPP	400'000	-	*400'000*	
Autres charges de personnel	257'682	290'000	*(32'318)*	*-11.1%*
TOTAL	**14'116'918**	**13'747'448**	*369'469*	*2.7%*

Les principales variations observées par rapport à la saison précédente s'expliquent par plusieurs facteurs :

- Les équipes de la production artistique et du Développement culturel et Dramaturgie ont été consolidées, en pérennisant certains postes, qui passent ainsi du budget *Temporaire* au budget du personnel permanent. À la production artistique, le poste temporaire d'assistant.e à la mise en scène, qui était jusqu'à présent renouvelé de saison en saison, a été supprimé, au bénéfice de l'engagement d'un.e assistant.e à la production (en contrat fixe). Par ailleurs, la variation résiduelle des charges salariales du service de Développement culturel et Dramaturgie a été compensée par des réductions de coûts dans d'autres domaines, en particulier sur le GTGMag.
- Un poste de choriste a été supprimé en lien avec la diminution des subventions publiques.
- La structure du ballet a été modifiée dans le contexte du départ du directeur actuel.
- L'enveloppe budgétaire du personnel temporaire du ballet a été revue à la baisse, sur la base du réalisé des années précédentes et d'un besoin réduit en personnel de remplacement maladie.
- L'équipe du personnel d'accueil est à nouveau au complet, après la réduction temporaire mise en œuvre durant la période des travaux, le BFM fournissant alors l'essentiel du personnel de salle.
- La reprise de la gestion des bars d'entracte au GTG nécessite le recours à un personnel dédié.
- Considérant le faible taux d'absentéisme du personnel FGTG, le budget du personnel temporaire a été réduit pour tenir compte de la baisse constatée des indemnités pertes de gain (APG).
- Des charges supplémentaires de CHF 400'000 ont été prévues afin de permettre l'affiliation de l'ensemble du personnel temporaire à la LPP dès le premier franc de salaire, conformément aux obligations découlant du Règlement d'application de la Loi pour la promotion de la culture et de la création artistique (LPCCA).
- Aucune indexation salariale n'est prévue pour la saison 2027-2028.

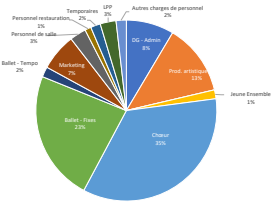

Le chœur représente la part la plus importante des charges de personnel, soit 35% avec 41 choristes engagés à plein temps. Le ballet représente quant à lui 23% des charges, avec un effectif de 21 danseurs. Le poids cumulé du chœur et du ballet diminue toutefois par rapport à la saison précédente, passant de 66% à 58%, reflétant la modification de la structure hiérarchique du ballet et la suppression d'un poste de choriste.

Grand Théâtre de Genève

4. Recettes et dépenses variables des productions artistiques

4.1. Programmation

La programmation de la saison 2027-2028, dont le contenu sera présenté officiellement au printemps 2027, s'inscrit dans un format adapté aux contraintes budgétaires actuelles. Elle se caractérise par une évolution mesurée du nombre de productions, en comparaison avec les saisons précédentes :

	2027-2028	2026-2027	2025-2026	2024-2025	2023-2024
Opéras	7 productions	9 productions, dont 1 en version concert	7 productions	8 productions	8 productions dont 1 invité
Représentations	44	54	53	48	47
Ballets	3 productions + 1 invité	3 productions	3 productions	3 productions 1 invité	3 productions 1 invité
Représentations	21	15	15	19	15
Productions L'Autre Scène (Dév. culturel/Dramaturgie)	3 productions	3 productions	2 productions 1 invitée	3 productions	3 productions
	15	15	15	15	15
Récitals	6	5	5	5	6
Concerts	2	0	0	1	1
Nombre de représentations	**88**	**89**	**88**	**88**	**84**
Evénements Dév. culturel	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

Opéra
La saison lyrique comptera une production de moins que la saison 2026-2027 et la version concert n'a pas été reconduite. Cette réduction résulte d'un ajustement nécessaire de la programmation afin de permettre l'équilibre du budget global, dans un contexte marqué par la baisse des subventions publiques. À ce titre, la première production initialement prévue pour le lancement de la saison a été annulée et remplacée par un ballet avec chœur, solistes vocaux et orchestre.

Ballet
La programmation chorégraphique prévoit deux créations, complétées par une reprise et un ballet invité. Dans la même logique de maîtrise budgétaire, le renforcement de l'offre chorégraphique, qui accompagne la réduction de l'offre lyrique, contribue à limiter les coûts de production.

Récital
La saison 2027-2028 proposera 6 récitals interprétés par des artistes de renom de la scène actuelle, contre 5 lors de la saison précédente.

Concert
Compte tenu du succès rencontré par les concerts du chœur, deux évènements de ce type seront programmés au cours de la saison.

4.2. Budget global des productions artistiques

La notion de « budget artistique » regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes variables directement liées aux productions artistiques. Pour la saison 2027-2028, ce budget se compose des éléments suivants :

- CHF 11'841'074 de dépenses, comprenant notamment les cachets des artistes, les coûts liés aux décors, costumes et accessoires, les renforts techniques ainsi que les dépenses de communication et de presse associées aux spectacles. (cf chapitres 4.2.1. et 4.2.2)
- CHF 7'602'042 de recettes de billetterie

Grand Théâtre de Genève

- CHF 1’076’777 d’autres revenus incluant les recettes issues des tournées du ballet, les ventes de programmes et de vestiaires ainsi que les insertions publicitaires
- CHF 540’000 de revenus des coproductions
- CHF 2'512’700 de recettes de mécénat et de partenariats affectées aux productions

Les dépenses et recettes des productions artistiques se répartissent de la manière suivante :

	Opéras	Ballets	Récitals	Concerts	Dev. culturel / Dramaturgie	TOTAL 2027-2028	*Budget 2026-2027*	*Variation Budget 27-28 vs 26-27*
ARTISTIQUE								
Cachets	5'152'641	1'058'600	161'368	16'500	264'770	6'653'879	*5'886'075*	*767'804*
Frais de déplacement	477'260	589'680	21'103	-	-	1'088'043	*801'850*	*286'193*
Charges de Coproduction	312'000	-	-	-	120'000	432'000	*481'000*	*(49'000)*
Droits de représentation et divers	260'327	105'050	-	2'000	17'000	384'377	*577'832*	*(193'454)*
	6'202'228	**1'753'330**	**182'471**	**18'500**	**401'770**	**8'558'299**	***7'746'756***	***811'543***
TECHNIQUE								
Personnel Temporaire	655'500	39'000	-	-	5'750	700'250	*1'081'239*	*(380'989)*
Achats de matériel	876'000	418'000	-		50'000	1'344'000	*1'276'000*	*68'000*
Locations	195'000	68'000	-	2'000	13'000	278'000	*209'500*	*68'500*
Déplacements et transport	163'500	155'000	-	-	-	318'500	*276'200*	*42'300*
Service de Sécurité	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres charges	-	30'000	-	-	-	30'000	*50'580*	*(20'580)*
	1'890'000	**710'000**	**-**	**2'000**	**68'750**	**2'670'750**	***2'893'519***	***(222'769)***
COMMUNICATION - PRESSE								
Publicité	224'460	68'145	1'800	500	111'467	406'372	*492'720*	*(86'348)*
Programmes	61'950	16'700	17'400	2'900	12'137	111'087	*118'970*	*(7'883)*
Marketing	57'500	29'000	400	-	7'666	94'566	*122'500*	*(27'934)*
	343'910	**113'845**	**19'600**	**3'400**	**131'270**	**612'025**	***734'190***	***(122'165)***
DEPENSES	**8'436'138**	**2'577'175**	**202'071**	**23'900**	**601'790**	**11'841'074**	***11'374'465***	***466'609***
RECETTES								
Billetterie	5'955'428	1'260'403	283'046	23'814	79'350	7'602'042	*5'693'170*	*1'908'871*
Coproduction	330'000	210'000	-	-	-	540'000	*343'300*	*196'700*
Autres revenus	182'114	744'635	7'076	702	142'250	1'076'777	*960'260*	*116'517*
Mécénat	1'500'000	582'700	50'000	-	380'000	2'512'700	*2'512'700*	-
RECETTES	**7'967'542**	**2'797'738**	**340'123**	**24'516**	**601'600**	**11'731'519**	***9'509'430***	***2'222'089***
EXCEDENT / (PERTE)	**(468'596)**	**220'563**	**138'052**	**616**	**(190)**	**(109'555)**	***(1'865'035)***	***1'755'480***
EXCEDENT / (PERTE) hors mécénat	**(1'968'596)**	**(362'137)**	**88'052**	**616**	**(380'190)**	**(2'622'255)**	***(4'377'735)***	***1'755'480***

Le retour dans les murs du Grand Théâtre permet de proposer une programmation riche et variée, adaptée à la dimension de sa scène, qui dispose du plus grand plateau de théâtre en Suisse. Dans ce contexte, les coûts de production présentent une augmentation de CHF 466’609 (+3,7 %) par rapport à la saison précédente programmée au BFM. La réduction du nombre de productions lyriques contribue toutefois à limiter cette hausse. Par ailleurs, le recours accru à l’achat et location de productions ainsi qu’à la coproduction de spectacles permet de mutualiser les coûts et de réduire les dépenses liées à la technique, générant des économies de CHF 222’769 (- 7,7 %).

Les recettes progressent globalement de CHF 2’222’089 (+23,4 %). Cette évolution s’explique principalement par la billetterie, qui retrouve un niveau comparable à celui observé avant la période hors les murs, mais également par l’augmentation attendue des recettes de coproductions et des autres revenus.
Dans ce contexte, la perte totale sur les productions artistiques - hors mécénat- se réduit fortement, passant de CHF -1’865’035 au budget 2026–2027 à **CHF -109’055** pour la saison 2027–2028, soit un écart positif de CHF 1’755’480.

Grand Théâtre de Genève

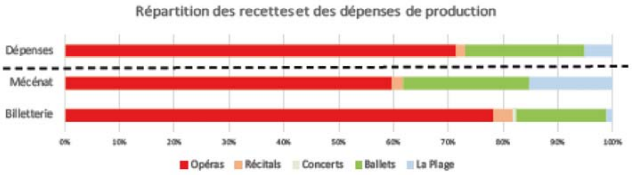

S'agissant de la répartition du mécénat dédié aux productions, l'opéra demeure le principal bénéficiaire, concentrant 60 % des fonds alloués. Le ballet reçoit 23 % des montants, tandis que la dramaturgie et le développement culturel bénéficient de 15 % des contributions, traduisant un intérêt certain de la part des mécènes.

4.2.1 Budget artistique

Le budget artistique pour la saison 2027-2028 s'élève à CHF 8'558'299, en augmentation par rapport à la saison précédente (CHF 7'746'756 en 2026-2027), soit une hausse de CHF 811'543 (+10.5%).

Cette augmentation s'explique principalement par la nature de la programmation. Sur les 7 productions d'opéra prévues, seules deux sont conçues avec un effectif restreint, les autres mobilisant des distributions importantes de solistes et/ou de chœur. Cette configuration a un impact direct sur le volume des cachets artistiques. Dans ce contexte, le budget artistique consacré à l'opéra progresse de CHF 283'147, malgré une production de moins par rapport à la saison précédente.

S'agissant du ballet, le budget artistique augmente de CHF 495'650. Lors de la saison 2026-2027, seules trois productions avaient été programmées, dont une reprise réalisée en collaboration avec la Comédie à des coûts très restreints. La saison 2027-2028 prévoit en revanche quatre productions dont l'une intègre des solistes vocaux, générant des cachets artistiques plus élevés. Il est précisé que le budget artistique du ballet n'inclut pas les coûts liés aux danseurs.euses, ceux-ci étant pris en charge séparément dans les charges de personnel globales.

Le nombre de tournées demeure stable par rapport à la saison précédente. Leur coût est estimé à CHF 700'000, pour un total quasi équivalent de revenus y afférents.

Enfin le budget artistique consacré au Développement culturel et à la Dramaturgie s'élève à CHF 401'770, en diminution de 8.6% par rapport à la saison précédente. Cette baisse s'explique principalement par des productions de moindre envergure et la réduction du nombre de Late Nights, de trois à une seule.

4.2.2 Budget technique

Le budget technique couvre l'ensemble des dépenses liées à la création des décors et costumes dans les ateliers ainsi que les créations et adaptations au niveau du plateau (lumières, vidéos, accessoires). Il inclut également les coûts de personnel temporaire, nécessaire lorsque les effectifs fixes mis à disposition par la Ville de Genève ne suffisent pas à couvrir les besoins des productions.

La répartition du budget technique concerne l'Opéra à hauteur de 71%, le Ballet pour 27% et le Développement culturel/Dramaturgie pour 2%.

Grand Théâtre de Genève

Il se répartit ainsi :

En CHF	BUDGET 2027-2028	BUDGET 2026-2027	*Variation 27-28 / 26-27*	*Variation %*
Décors	757'000	771'000	*(14'000)*	*-1.8%*
Accessoires	90'000	53'000	*37'000*	*69.8%*
Costumes	380'000	311'000	*69'000*	*22.2%*
Maquillage	45'000	35'000	*10'000*	*28.6%*
Habillage	47'000	25'000	*22'000*	*88.0%*
Matériel technique	25'000	48'000	*(23'000)*	*-47.9%*
Lumières	-	29'000	*(29'000)*	*-100.0%*
Personnel auxiliaire	700'250	1'060'079	*(359'829)*	*-33.9%*
Transports	263'500	239'360	*24'140*	*10.1%*
Location matériel et BFM	278'000	213'500	*64'500*	*30.2%*
Voyages	55'000	58'000	*(3'000)*	*-5.2%*
Divers	30'000	50'580	*(20'580)*	
TOTAL	**2'670'750**	**2'893'519**	*(222'769)*	*-7.7%*

Par rapport à la saison précédente, les coûts techniques diminuent de CHF 222'769, soit une baisse de 7.7%. Comparés à la dernière saison entièrement réalisée au Grand Théâtre (2024-2025), ils enregistrent une diminution encore plus marquée de CHF -1'865'598 (-41%).

Cette évolution s'explique par plusieurs facteurs conjugués. Tout d'abord la programmation comporte une production lyrique de moins ce qui permet de réduire les coûts de fabrication, les autres productions (ballet et développement culturel) générant des charges de fabrication plus limitées. Ensuite, sur les sept productions lyriques programmées, l'une d'entre elles est réalisée en coproduction et trois autres font l'objet de locations, permettant un partage des charges et une réduction des frais de fabrication. Enfin, les coûts des auxiliaires techniques engagés pour remplacer des collaborateurs.trices Ville de Genève en arrêt maladie ou accident ont été intégrés dans les charges de personnel de la gestion courante (CHF 80'000). Ne subsistent dans le budget technique que les coûts des auxiliaires engagés en surnuméraires lorsque les besoins spécifiques des productions excèdent les ressources courantes du GTG.

Grand Théâtre de Genève

5. Budget Développement culturel et Dramaturgie

Le développement culturel et la dramaturgie portent la stratégie d'ouverture du Grand Théâtre de Genève au travers de productions, d'activités et de projets destinés à l'ensemble des publics. Pour la saison 2027-2028, ce service proposera 2 productions ainsi qu'une centaine d'activités comprenant notamment des rencontres, ateliers et évènements s'adressant à tous les âges et à tous les publics.

Avec le soutien du Département de l'Instruction Publique (DIP), le développement culturel propose par ailleurs une offre spécifiquement destinée aux établissements scolaires, incluant spectacles, ateliers et visites pédagogiques. Ces actions sont financées dans le cadre d'un contrat de prestation avec le DIP pour un montant maximal de CHF 120'000 par saison.

Le budget global du service s'élève à **CHF 601'790** contre CHF 810'425 lors de la saison précédente. Cette diminution résulte principalement de la réduction des coûts liés aux productions (CHF -80'000), de l'annulation de deux Late Night, dont une seule est maintenue (CHF -100'000) ainsi que d'une révision à la baisse des budgets consacrés à la dramaturgie (CHF -30'000). Ces ajustements ont été opérés dans une logique d'économie, rendue nécessaire par la baisse des subventions publiques.

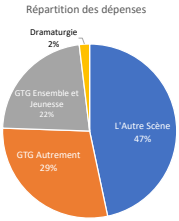

Les productions de L'Autre Scène reposent sur des logiques budgétaires comparables à celles des productions artistiques classiques, et représentent environ 47 % des dépenses du service. Les activités regroupées sous l'appellation Grand Théâtre Autrement représentent 29% du budget global ; le solde est consacré aux actions de développement culturel et de dramaturgie.

Le financement des activités du Développement culturel et de la Dramaturgie s'appuie sur plusieurs sources complémentaires :

- une contribution d'une fondation privée pour un montant de CHF 125'000
- des soutiens issus du mécénat à hauteur de CHF 255'000
- une participation du Département de l'Instruction Publique pour les activités scolaires pour un montant de CHF 120'000
- des recettes de billetterie estimées à CHF 79'350

Les recettes totalisent ainsi **CHF 601'600** permettant au développement culturel et à la dramaturgie de présenter un résultat financièrement neutre pour le Grand Théâtre de Genève.

Grand Théâtre de Genève

6. Budget Communication - Marketing - Presse

Le service Communication & Marketing définit chaque saison un plan stratégique en cohérence avec la programmation artistique, afin d'assurer une articulation optimale entre les actions de communication et les temps forts de la saison. Le budget communication - marketing - presse regroupe l'ensemble des dépenses liées au lancement de la saison, notamment les campagnes d'abonnements et les brochures, ainsi que la communication institutionnelle, les projets spécifiques liés aux spectacles, et les frais associés à la billetterie et à l'accueil du public.

Le budget se répartit comme suit :

En CHF	BUDGET 2027-2028	BUDGET 2026-2027	*Variation*	*Variation %*
Marketing & Presse - Institutionnel	1'132'007	1'039'700	*92'307*	*8.9%*
Productions Total :	612'025	734'190	*(122'165)*	*-16.6%*
- Opéras	*343'910*	*428'510*	*(84'600)*	*-19.7%*
- Ballets	*113'845*	*121'760*	*(7'915)*	*-6.5%*
- Récitals et concerts	*23'000*	*20'800*	*2'200*	*10.6%*
- Développement culturel / Dramaturgie	*131'270*	*163'120*	*(31'850)*	*-19.5%*
TOTAL	**1'744'032**	**1'773'890**	*(29'858)*	*-1.7%*

Le budget alloué aux dépenses institutionnelles de saison s'élève à **CHF 1'132'007**. Il couvre les actions structurelles de communication, comprenant les supports éditoriaux, les campagnes institutionnelles, les relations presse ainsi que les dispositifs d'information et d'accueil du public. Ces actions contribuent à la cohérence de l'image du Grand Théâtre de Genève et à son positionnement institutionnel.

La hausse de CHF 92'307 par rapport au budget 2026-2027 s'explique par l'intégration, dans cette rubrique, des coûts liés aux partenariats pour un montant total de CHF 276'007. Ces charges sont intégralement compensées par des recettes équivalentes. Hors partenariats, les dépenses institutionnelles enregistrent ainsi une diminution de CHF 106'700. Cette évolution résulte principalement de la non-reconduction des coûts exceptionnels liés au changement d'identité visuelle lors de la saison 2026-2027, ainsi que des économies substantielles réalisées sur le GTGMag, consécutives à l'internalisation des tâches de rédaction.

Le budget du marketing et presse – institutionnel se répartit dès lors comme suit :

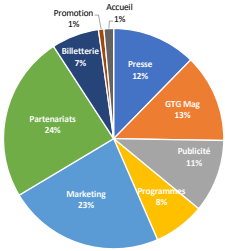

Dans le cadre des efforts globaux consentis pour rétablir l'équilibre budgétaire, le budget marketing-presse directement lié aux productions affiche également une baisse significative de CHF 122'165 (-16.6%) par rapport au budget de la saison 2026-2027. Cette diminution résulte d'un ensemble de mesures de rationalisation, mises en œuvre tout en veillant à préserver l'efficacité des actions de communication et de valorisation de la programmation artistique.

Grand Théâtre de Genève

Annexe 1 – Budget détaillé

en CHF	Budget 2027-2028	Saison 2026-2027 Etat au 01.03.2026	Budget initial 2026-2027	Budget 2025-2026	Budget 2024-2025
RECETTES					
Billetterie et taxes	7'602'042	5'693'170	5'693'170	7'757'369	8'013'041
Autres recettes propres	2'835'344	1'800'227	1'800'227	1'862'935	2'049'500
Remboursements et participation de tiers	123'500	220'000	220'000	270'000	51'000
Mécénat er partenariats	7'793'707	8'520'635	8'520'635	8'549'406	8'620'000
Redistributions	25'000	20'000	20'000	20'000	20'000
Total recettes propres	**18'379'593**	**16'254'032**	**16'254'032**	**18'459'710**	**18'753'541**
Subvention Fonds équipement communal	2'500'000	2'500'000	2'500'000	2'500'000	2'500'000
Subvention Ville de Genève	11'133'820	11'133'820	11'324'820	11'324'820	11'324'820
Subvention du Canton de Genève	900'000	600'000	1'200'000	900'000	
Subvention du Canton de Genève - DIP	120'000	120'000	120'000	120'000	120'000
Autres subventions des collectivités publiques	-	-	-	-	-
Total subventions	**14'653'820**	**14'353'820**	**15'144'820**	**14'844'820**	**13'944'820**
TOTAL DES RECETTES	**33'033'413**	**30'607'852**	**31'398'852**	**33'304'530**	**32'698'361**
CHARGES					
Frais artistiques					
Personnel permanent Chœur	4'925'460	5'024'353	5'024'353	5'543'115	5'395'634
Personnel permanent Ballet	3'291'378	3'458'436	3'458'436	3'387'087	3'434'730
Personnel permanent Jeune troupe	222'731	224'019	224'019	230'783	201'605
Personnel permanent Production artistique - Régie	1'313'636	1'485'585	1'485'585	990'225	992'660
Total Personnel Artistique permanent	**9'753'206**	**10'192'394**	**10'192'394**	**10'151'210**	**10'024'629**
Personnel artiste temporaire - Artistes	6'653'879	5'867'675	5'867'675	6'794'792	6'411'813
Frais de déplacements Artistes	860'043	771'850	771'850	831'750	718'300
Personnel technique temporaire	700'250	1'173'704	1'060'079	1'581'397	1'671'270
Frais de déplacement personnel technique	55'000	70'000	58'000	89'500	89'000
Personnel d'accueil et bars d'entracte	569'765	224'036	224'036	510'097	401'500
Service pompiers et divers technique	-	-	-	-	-
Défraiement tournée ballet	228'000	30'000	30'000	156'000	110'400
Location de matériel	261'500	300'000	304'000	271'000	431'820
Droits de représentation	227'277	337'632	337'632	327'550	362'611
Honoraires divers sur Productions	125'000	190'480	190'480	100'000	137'600
Achats Coproduction / Location Production	432'000	481'000	481'000	-	-
Fournitures productions et transport	1'612'100	1'486'400	1'515'560	1'768'000	2'324'078
Locations de salle	74'000	24'000	24'000	9'000	137'000
Publicité, brochures	612'025	734'190	734'190	757'340	700'605
Presse	-	-	-	-	50'700
Total Dépenses productions	**12'410'840**	**11'690'967**	**11'598'502**	**13'196'425**	**13'546'696**
Total frais artistiques	**22'164'046**	**21'883'360**	**21'790'895**	**23'347'635**	**23'571'325**

Grand Théâtre de Genève

en CHF	Budget 2027-2028	Saison 2026-2027 Etat au 01.03.2026	Budget 2026-2027	Budget 2025-2026	Budget 2024-2025
RECETTES					
TOTAL DES RECETTES	**33'033'413**	**30'607'852**	**31'398'852**	**33'304'530**	**32'698'361**
CHARGES					
Total frais artistiques	**22'164'046**	**21'883'360**	**21'790'895**	**23'347'635**	**23'571'325**
Frais de communication - marketing - presse					
Personnel fixe (salaire brut + charges)	932'304	921'261	921'261	907'128	868'183
Fournitures publicité - accueil du public - billetterie	846'007	676'700	676'700	615'190	1'096'784
Total frais de communication - marketing - presse	**1'778'312**	**1'597'961**	**1'597'961**	**1'522'318**	**1'964'967**
Dépenses de gestion courante					
Charges de personnel permanent	2'861'641	2'409'757	2'409'757	2'710'600	2'244'958
Location de matériel	387'070	334'569	334'569	328'083	237'005
Achat de matériel	1'537'000	1'042'238	1'042'238	727'000	510'000
Locations immobilières	1'366'400	1'341'400	1'341'400	1'191'400	1'209'400
Fournitures administratives	77'000	75'000	75'000	71'000	48'000
Imprimés	5'000	5'000	5'000	5'000	7'000
Achats de petit équipement	169'000	145'125	145'125	245'125	367'000
Eau, Energie, Combustible	530'000	492'000	450'000	440'000	460'100
Entretien des immeubles par des tiers	550'000	300'000	300'000	464'412	489'412
Entretien et maintenance du matériel	134'200	162'263	162'263	129'263	206'969
Frais de déplacement personnel GTG	212'000	189'000	189'000	290'000	243'000
Honoraires et prestations	1'043'700	1'280'486	1'280'486	1'575'806	921'628
Frais divers	22'500	22'500	22'500	22'500	22'500
Amortissements	210'000	280'000	280'000	250'000	224'000
Charges extraordinaires	-	-	-	-	-
Total des dépenses de gestion courante	**9'105'511**	**8'079'337**	**8'037'337**	**8'450'189**	**7'190'972**
TOTAL DES CHARGES	**33'047'868**	**31'560'658**	**31'426'193**	**33'320'142**	**32'727'265**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**(14'456)**	**(952'806)**	**(27'341)**	**(15'612)**	**(28'904)**

BUDGET REFORME DES STATUTS	Budget 2027-2028	Saison 2026-2027 Etat au 01.03.2026	Budget initial 2026-2027	Budget 2025-2026	Budget 2024-2025
CHARGES					
Charges de personnel	1'788'218	1'788'218	1'788'218	-	-
Autres frais	92'375	92'375	92'375	-	-
TOTAL DES CHARGES / REFORME DES STATUTS	**1'880'593**	**1'880'593 ***	**1'880'593 ***	**-**	**-**
RECETTES					
Contributions publiques	1'880'593	1'880'593	1'880'593	-	-
TOTAL DES RECETTES / REFORME DES STATUTS	**1'880'593**	**1'880'593 ***	**1'880'593 ***	**-**	**-**
RESULTAT D'EXPLOITATION / REFORME DES STATUTS	-	-	-	-	-

*****Montants budgétés pour une mise en œuvre de la réforme des statuts au 01.01.2027. Le report de cette mise en œuvre au 01.01.2028 a pour conséquence un report de ces montants au budget 2027-2028.

BUDGET CONSOLIDE (incluant la réforme des statuts)

	Budget 2027-2028	Saison 2026-2027 Etat au 01.03.2026	Budget initial 2026-2027	Budget 2025-2026	Budget 2024-2025
Total des charges y compris réforme des statuts	34'928'461	33'441'251	33'306'786	33'320'142	32'727'265
Total des recettes, y compris réforme des statuts	34'914'006	32'488'445	33'279'445	33'304'530	32'698'361
RESULTAT D'EXPLOITATION (incl. réforme des statuts)	**(14'456)**	**(952'806)**	**(27'341)**	**(15'612)**	**(28'904)**